

# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## *« L'unique Lâché de poules au centre de la terre » organisé par la S.E.S de Padirac*

### Article 1 - Organisation

La Société d'Exploitations Spéléologiques de Padirac (Nommée ci-après : la Société Organisatrice), SA au capital de 185 943,24€, enregistrée sous le numéro 552 130 957 RCS Paris, dont le siège social se trouve 18 Rue des Belles Feuilles, 75116 PARIS organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours - L'unique Lâché de Poules au centre de la Terre » dont les modalités sont décrites dans le présent règlement.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

### Article 2 - Participants et conditions de participation

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du Règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Jeu, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement du jeu est perturbé par des tiers, mais qu'un Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par la Société Organisatrice à son encontre.

### Article 3 - Modalités du jeu et durée

Pour participer les candidats mineurs, ou majeurs accompagnés par un mineur sur le parcours de visite de la société Organisatrice, doivent :

- remplir le formulaire prévu à cet effet en y inscrivant leurs coordonnées (civilité, nom, prénom, téléphone)
- se conformer et accepter le règlement du jeu
- déposer le formulaire dans l'urne prévue à cet effet dans la Librairie-Boutique du Gouffre de Padirac, exploité par la Société Organisatrice : lieu-dit Le Gouffre, 46500 PADIRAC ; le Dimanche 21 avril 2019, de 09h30 à 18h00.

Une seule participation est autorisée par candidat (même nom et même prénom).

Quatre (4) tirages au sort seront effectués le jour de l'animation par la Société Organisatrice du jeu pour désigner les **4 gagnants** parmi les participants du jeu (**1 gagnant par tirage au sort**), à :

- 11h00
- 14h00
- 16h00
- 18h00

**Les lots seront remis sur place**, au Gouffre de Padirac, lieu-dit Le Gouffre, 46500 PADIRAC aux gagnants après avoir été contactés par la Société Organisatrice. Ceux-ci seront disponibles dans un délai de 48h. Tout lot non réclamé dans le délai de 48h après la date du tirage au sort (21/04/2019) sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et comme restant propriété de la société organisatrice.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent Règlement rendra la participation invalide. Tout Participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par « la Société Organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent Règlement sera considérée comme nulle.

#### **Article 4 – Dotations**

**Chacun des 4 gagnants se verra remettre une (1) poule en chocolat au lait PATRICK ROGER, d'un poids de 550 gr., d'une hauteur de 20 cm de haut, et d'une valeur unitaire de 110.00€ TTC.**

Toutes précisions complémentaires pour la remise du prix seront données en temps utile au gagnant.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés en tout ou partie par des lots de valeur équivalente.

#### **Article 5 – Modalités de désignation, d'information des gagnants**

Au total **quatre (4) gagnants** se verront attribuer **un (1)** lot par tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu le **Dimanche 21 avril 2019**, dans la Boutique-Librairie du Gouffre de Padirac, lieu-dit Le Gouffre – 46500 PADIRAC, en présence d'Alexandra Calor, Responsable Communication & Marketing et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé, la présence d'un huissier n'étant pas obligatoire dans le cas de gain de faible valeur.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

L'identité des gagnants sera annoncée dans la Librairie-Boutique suite aux tirages au sort, et sera affichée sur le Stand PATRICK ROGER pendant la durée de l'opération. Aussi, les gagnants non présents seront contactés par téléphone aux coordonnées transmises sur le bon de participation.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

#### **Article 6 – Retrait des lots**

Les gagnants devront récupérer leur dotation sur place, sur présentation d'une pièce d'identité.

Si le gagnant n'est pas présent, la Société Organisatrice le contactera le 21/04/2019, à l'issue du tirage au sort afin de l'informer de son gain. La Société Organisatrice donnera les modalités de remise du lot au participant lors de ce contact.

La dotation devra obligatoirement être retirée sur place, et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un envoi par voie postale.

Aucun changement (de date, de lot...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie concernant le lot. En tout état de cause, l'utilisation de la (des) dotation(s) se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice.

Les personnes souhaitant récupérer leurs lots, qui ne se seront pas manifestés avant le 23/04/2019, 18h00 (48h après le dernier tirage au sort de l'opération), se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition de la (des) dotations(s) ou en cas d'impossibilité pour le(s) gagnant(s) de bénéficier de la (des) dotations pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice. Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance d'un lot.

## **Article 7 – Limitation de responsabilité**

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

## **Article 8 – Contestation et litige**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à SES de Padirac, Service Communication & Marketing, lieu-dit Le Gouffre – 46500 PADIRAC.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

## **Article 9 – Consultation & acceptation du règlement**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse : <https://www.gouffre-de-padirac.com/fr/actualites/lunique-lache-de-poules-au-centre-de-la-terre> ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

SES de Padirac, Service Communication & Marketing, lieu-dit Le Gouffre – 46500 PADIRAC.

En référence à la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, article L. 121-36, l'ensemble des « pratiques commerciales (...) tendant à l'attribution d'un gain ou d'un avantage de toute nature par la voie d'un tirage au sort (...) sont licites dès lors qu'elles ne sont pas déloyales au sens de l'article L. 120-1, et ne doivent pas faire l'objet d'un dépôt obligatoire auprès d'un officier ministériel.

## **Article 9 – Informations personnelles**

Les informations recueillies par la Société d'Exploitations Spéléologiques de Padirac, en tant que responsable de traitement, font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'accès et à la gestion des services gratuits ou payants souscrits. Les destinataires sont les services habilités de la Société d'exploitations Spéléologiques de Padirac.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu-concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, et à la détermination du/des gagnants.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité (lorsqu'il s'applique) et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au service DPO de la Société d'exploitations Spéléologiques de Padirac à l'adresse [dpo@gouffre-de-padirac.com](mailto:dpo@gouffre-de-padirac.com).